



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

varicelle

Question écrite n° 50657

### Texte de la question

M. Alain Néri attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur les conséquences que peut avoir la varicelle lorsqu'elle est contractée par une femme enceinte non immunisée. En effet, il existe un risque de contamination du fœtus, donnant lieu à une varicelle congénitale également appelée varicelle foetale, qui peut entraîner de lourds handicaps pour l'enfant. Il lui demande donc s'il ne lui paraît pas nécessaire, en cas d'épidémie de varicelle, de prendre les mêmes précautions qu'en cas d'épidémie de rubéole, en particulier dans le milieu scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Néri](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 50657

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 novembre 2004, page 8830